

## ÉTUDES CHEZ SOI

Les cours par correspondance de l'Université permettent de faire des études dans le moindre temps et aux meilleures frais, des études complémentaires pour toutes les branches. Demandez l'envoi gratuit de la brochure qui vous intéresse :

Mr. 27.500 : Classes et examens prim. Mr. 27.501 : Classes second., baccalauréat (Droit, Sc., Lett., Phys., Math., etc.) Mr. 27.512 : Classes bilingues (Anglais, Fr.) Mr. 27.522 : Classes administratives. Mr. 27.527 : Industries et Trav. publics. Mr. 27.541 : Classes d'Agriculture. Mr. 27.542 : Arts marins. Mr. 27.543 : Musique théâtre, et enseignement. Mr. 27.545 : Couture, coupe, mode. Mr. 27.571 : Secrétariat et journalisme.

## ÉCOLE UNIVERSELLE

50, boulevard Delcamps, PARIS (16<sup>e</sup>)  
11 et 12, place J.-Ferry, LYON (Rhône)

## COMMENT BOIRE...

PAMPFL le délicieux boisson de fruits fraîches. Vérité : Bonne eau de votre choix, naturelle, minérale ou gazeuse, verte ou noire, sucrée à boire par litre de ce préparé liquide. Si cela vous plaît ajoutez un peu. Il n'en faut pas plus pour que vous vienne aux lèvres... un bouquet, et ce corps... la santé. PAMPFL est un produit D. Pampfl

Vente en gros : M. LOURDEL  
57, rue de la Nationale, Lille (T. 528 22)

Névrailgues ?  
GANDOL

Vous en délivrera  
L'AGENCE - 104, Rue N° 844. T. 3447

Le Moyen de Puiser  
Plus de Forces  
dans vos Aliments

Nous nous affirmons quand notre corps apprend n'arrive plus à tirer de nos aliments toute la substance fournitante. Pour fertiliser l'organisme, mettez au croissant ferre ! en ajoutant à l'eau de boisson une goutte de ce préparé liquide. Si cela vous plaît, ajoutez un peu. Le délicieux renforçant à base de fer métallique, digestible et doux de forces comme le fer des épices ou lentilles. De plus, il contient 10% de vitamines et 2000 de 500 à 600 millions de globules rouges nouveaux, aussi qu'il peut enfin ravitaliser généralement les cellules des tissus. L'agent de croissance tout entier. De jour en jour, vous sentez pousser des énergies nouvelles, de la résistance, du cœur. Généralement les résultats sont obtenus en moins de 10 jours. Des centaines, de l'entraînement, comme au début l'appréciation "laid-à-jouer".

Tous pharm. Lab. Chars. Seine, S. E. 52 2076. Imp. du Journal de Roubaix.

PUBLICATIONS  
LÉGALES

TRIBUNAL  
DE PREMIÈRE INSTANCE  
DE LILLE  
EXTRAIT

D'un jugement rendu contre-tradicatoirement par la 3<sup>e</sup> Chambre de la Cour de Première instance de Lille, le 1<sup>er</sup> juillet 1943, présidée par M. Toula, le 1<sup>er</sup> juillet 1943, M. Georges Fornier, greffier, administrateur, demeurant à Lille, 109, rue Emile-Vial, et son associé, a été condamné à 40.000 francs d'amende pour avoir, avec un mandat de la police judiciaire, fait défaillir son laitier par un mouillage d'environ 100 litres.

Il fut condamné à verser au Greffier, avocat à la cause, 100 francs, et à verser au Greffier, avocat à la cause, 100 francs, et à verser au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.

Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les cas à verser à la partie civile, au Greffier, avocat à la cause, 100 francs.